

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du CIC qui s'est tenue le 19 mai 2011 a modifié la gouvernance de la société, de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance en société anonyme classique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ont été nommés administrateurs par l'Assemblée générale :

- Madame Catherine ALLONAS-BARTHE,
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel,
qui a désigné Monsieur Christian KLEIN comme représentant permanent,
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel,
qui a désigné Monsieur Jean-Luc MENET, comme représentant permanent,
- Monsieur Maurice CORGINI,
- Monsieur Jean-Louis GIRODOT,
- Monsieur Daniel LEROYER,
- Monsieur Michel LUCAS,
- Monsieur Massimo PONZELLINI,
- Monsieur Philippe VASSEUR,

Le Conseil sera complété de deux administrateurs élus par les salariés.

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'Assemblée générale, a décidé à l'unanimité que la direction générale sera assumée par le Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Michel LUCAS Président du Conseil d'administration et Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Alain FRADIN Directeur général délégué.

Le Président-Directeur général et le Directeur général délégué seront présentés à l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel comme dirigeants responsables du CIC au regard du Code monétaire et financier.